

LES 7 ANGLES MORTS DE LA CRISE AGRICOLE

Dominique POTIER

- ▶ Agriculteur
- ▶ Député Socialistes et App. de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Rapporteur de la mission d'information commune sur le foncier agricole



Il faudrait le talent d'un politologue aguerri pour décrypter par quels méandres un mouvement né de la colère d'éleveurs occitans s'achève par des dérégulations au bénéfice des filières économiques les plus puissantes. Tout le monde s'accorde sur l'utilité d'humaniser la mise en œuvre des normes. Mais les mesures de « simplification » annoncées auront des effets rebond désastreux pour notre environnement, notre productivité et notre société.

Au-delà de ce décodage, ce qui est frappant, ce sont les angles morts des doléances professionnelles et des réponses politiques qui devraient être au cœur du débat.

Le premier de ces angles morts est celui du foncier

La libéralisation du marché qui est à l'œuvre accélère l'accaparement des terres par l'usage et la propriété. Ce phénomène exponentiel génère trois appauvrissements : une simplification qui se traduit par une perte de valeur économique, sociale et écologique, une perte de compétitivité induite par la spéculation et une impossible relève.

Le deuxième est celui du partage de la valeur

Sapin 2, EGalim 1, 2, 3...ces réformes achoppent sur des règles de marché intrinsèquement déséquilibrées par la concentration des industries agroalimentaires et de la grande distribution. Il n'y a pas de fatalité à ce que la défense du pouvoir d'achat de nos concitoyens se traduise par la destruction d'emplois agricoles et industriels.

Le troisième est celui des coûts de production en amont

Si le secteur aval fait l'objet d'un débat public permanent, celui de l'agrofourniture est quasiment occulté. Or les règles économiques de ce domaine, qui va de la chimie au machinisme, sont tout autant constitutives du revenu agricole. Il convient a minima, pour sortir de cette zone d'ombre, d'étendre au secteur amont les missions de l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

Le quatrième est celui des aides publiques

Les données fournies par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur l'allocation des aides de la PAC font

état de plus de la moitié des aides allouées à un cinquième des agriculteurs. Cette répartition est un levier essentiel de réduction des inégalités de revenus alors que l'agriculture est un des secteurs où elles sont le plus criantes.

Le cinquième concerne les mécanismes de régulation des marchés

Après un mouvement de libéralisation symbolisé par la fin des quotas laitiers, l'Union européenne a timidement renoué avec les mécanismes de stabilité. Étonnamment, ils sont peu mobilisés par la France. C'est le cas des avancées européennes en matière d'associations d'organisation de producteurs qui permettent de rééquilibrer les rapports commerciaux avec l'aval.

« Les échanges en vue d'une sortie de crise par le haut devraient porter sur la planification écologique, les régulations économiques et le contrat social avec notre pays »

Le sixième est celui du commerce avec les pays tiers

Agrimonde-Terra nous apprend que notre planète dispose de suffisamment de ressources pour nourrir 10 milliards d'êtres humains. Une nouvelle architecture de coopération sur les enjeux alimentaires est un des grands défis du siècle. Dans cet esprit, de véritables mesures « miroirs » apparaissent comme un antidote aux concurrences déloyales.

Le dernier est celui de l'énergie

Le marché carbone doit tourner la page des « indulgences » : ces compensations « écologiques » de nos modes de vie qui ont des conséquences massives sur les cultures vivrières des pays les plus fragiles.

L'autre enjeu est le risque de compétition des usages des sols entre production alimentaire et énergétique : juste place de la deuxième génération de biocarburant, partage de la biomasse avec la méthanisation et planification des énergies renouvelables électriques.

Le fait que ces questions politiques soient aujourd'hui pour l'essentiel lettre morte traduit un manque de prospective et d'arbitrages. Dans une démocratie éprise du bien commun, les échanges en vue d'une sortie de crise par le haut devraient porter sur la planification écologique, les régulations économiques et le contrat social avec notre pays. ●

